

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 JUILLET 2021

Le Mercredi 07 juillet deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel DOMETZ, Maire de la Mairie de Saint-Mard, en session ordinaire.

Etaient Présents :

Mrs ANTOINE, DAVERDIN, DIAS, DOMETZ, DUTRUGE, FORET, MOREL
Mmes AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GARDO, HILDERAL, HUET, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK

Absents représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	M. Jorge DIAS
Mme Nathalie FELON	donne pouvoir à	Mme Nadeige CASSAR
Mme Hildegard FELON	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Marie-Cécile GIBERT	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine LACROIX
M. Michel HANNOFF	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	M. Jacky FORET
M. Félix NIKOU	donne pouvoir à	M. Patrice DAVERDIN

Absents :

M. Sébastien DAUDIER
M. Jean-Pierre LE GALLOU
M. Xavier YVON

Secrétaire de séance : Madame Brigitte HUET

La séance commence à 20 heures 30

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis très heureux de vous retrouver à l'occasion de ce Conseil Municipal. Je vais commencer la lecture des pouvoirs. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « Nous devons désigner notre secrétaire de séance ». Brigitte HUET se propose

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2021

Monsieur le Maire : « Nous devons approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2021. Avez-vous des remarques à ce sujet ? Mme CASSAR s'abstient et Mme HOVART vote contre ce compte-rendu

Monsieur Le Maire annonce ensuite toutes les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal

1) CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN B1022 ZONE UB POUR LA MAISON DE SANTE

Un groupement de médecins souhaite s'installer sur la commune de Saint-Mard et y construire une maison de santé. La parcelle B1022 zone UB leur est proposée à l'euro symbolique. Suite à la signature, il sera nécessaire de rédiger et signer une convention avec eux pour définir les contreparties de la maison de santé. Cette convention sera approuvée lors d'un prochain conseil municipal.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE – à l'unanimité, la cession à l'euro symbolique de la parcelle B1022 zone UB, au groupement de médecin pour y construire une maison de santé

Questions diverses

Nadeige CASSAR :

- Est-il possible d'avoir des panneaux signalisant les dos d'âne rue du mail de la goele. En effet, il n'y en a qu'un sur les deux de chaque côté.
→ Le nombre est suffisant vis-à-vis de la loi. D'autre part, les dents de requin ont été refaites
- Est-il possible de faire une action concernant le stationnement (principalement avenue de la gare et rue Danielle Casanova). Je pense que d'autres rues sont concernées mais ce sont celles que je prends le plus. : voitures garées sur le trottoir, garées à des emplacements interdits (un panneau avait été mis pour interdire l'arrêt et le stationnement mais les voitures se garent quand même), véhicules imposant se garent et dépassent sur la chaussée
→ Cela est fait par l'ASVP
- Les inscriptions de certains panneaux d'indication de direction sont complètement effacées principalement au niveau de la gare. Qui doit les refaire ?
→ C'est à la mairie mais le budget est important
- Un poids lourd s'est encore aventuré dans la rue Danielle Casanova la semaine dernière. A quand un panneau interdit aux poids lourds ?
→ Le panneau est déjà installé
- On m'a également demandé de signaler qu'il manquait des panneaux d'interdiction de tourner à droite ou à gauche sauf riverains. Où en est-on à ce sujet ?
→ Sera vu avec les Services Techniques
- Est-il possible de mettre le déclenchement du feu avant la poste à 50km/h au lieu de 40 ? cela dissuade les gens de prendre cette route et ils continuent à passer dans le clos malgré les interdictions sauf riverains (sans parler de ceux qui grillent les stops). La majorité des gens qui déclenchent le feu accélèrent pour le griller. Je ne vois donc pas l'intérêt de cette limitation à 40 km/h sachant que sur cette portion c'est 50.
→ Non aucune utilité
- Autre suggestion : l'ensemble de la commission sécurité pourrait-elle faire le tour de saint mard tous ensemble afin de relever tous les soucis liés à la circulation et à la sécurité et enfin faire avancer les choses ?
→ Le Maire attend une réunion dans un premier temps mais très bonne idée d'aller sur le terrain
- Au vu de la formation qui s'est déroulée samedi dernier, ne serait-il pas judicieux de créer une petite équipe de travail et revoir le règlement intérieur du conseil municipal ?
→ A relire et voir s'il y a beaucoup de choses à changer

Hildegard FELON : Une délibération a-t-elle été prise pour les délégations. ?

→ Les deux délégations ont été annoncées lors d'un conseil. Des arrêtés ont été pris et transmis en Sous-Préfecture.

Rappel de Jacky FORET : visite du jury villes et villages fleuris le jeudi 15 juillet 2021 pour le maintien de la 2^{ème} fleur.

Brigitte HUET : les jardins familiaux House Sellers ne sont pas entretenus. Gladys HILDERAL rappelle qu'ils n'ont pas fait de règlement intérieur. Un rappel à l'ordre leur sera fait d'autant plus que le jury des villages fleuris aime visiter ce genre de site.

La séance est levée à 21 heures 15